Des agriculteurs payés pour réduire les nitrates

Les pouvoirs publics vont injecter 8,2 millions d'euros. Plus de 130 exploitations pourront recevoir jusqu'à 60 000 € sur cinq ans. Une première étape avant de contraindre les agriculteurs récalcitrants.

L'État et l'Agence de l'eau ont annoncé la semaine dernière aux collectivités locales que 8,2 millions d'euros allaient être débloqués pour payer des agriculteurs, afin qu'ils changent leurs pratiques pour réduire la présence de nitrates dans les cours d'eau (à l'origine de la prolifération des algues vertes). Près de la moitié de cette somme (46 %, 3,8 millions d'euros) sera allouée à des exploitations de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), la plus touchée par les marées vertes.

8,2 millions pour lutter contre les algues vertes

Le nom de ce dispositif : les « Paiements pour services environnementaux » (PSE). Il est déjà en cours d'expérimentation en Bretagne, dans la région de Morlaix (Finistère) par exemple, pour des enjeux liés aux pesticides ou à l'érosion. Les baies de La Forêt, Douarnenez (Finistère) et de la Fresnaye (Côtes-d'Armor) se sont également inscrites dans une expérimentation de ce type en 2021, sur la thématique des nitrates et des algues vertes : l'Agence de l'eau leur a déjà alloué 3 millions d'euros pour rémunérer les agriculteurs de ces secteurs afin qu'ils réduisent les apports d'azote sur les terres.

Sermonné par la Cour des comptes et condamné par la justice administrative, lors de l'été 2021, pour sa passivité dans la crise des algues vertes en Bretagne, l'État a décidé de passer à la vitesse supérieure. La préfecture de Région a saisi en urgence l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, en décembre 2021, pour débloquer 5 millions d'euros complémentaires, exclusivement orientés vers la réduction des nitrates pour les huit baies concernées par les algues vertes. De l'argent qui est donc essentiellement



Les exploitants agricoles de huit baies en Bretagne seront invités à faire des efforts pour limiter les fuites azotées dans l'environnement, à l'origine de la prolifération des alques vertes.

issu des redevances sur la facture d'eau. L'État abondera avec les conseils départementaux pour porter l'enveloppe à 8,2 millions. En urgence, car le dispositif expérimental des PSE, très encadré par la Commission européenne, doit être lancé avant la

Les agriculteurs rémunérés en fonction du résultat

En février 2022, dans un rapport d'information de la commission des finances du Sénat, le parlementaire Bernard Delcros avait souligné l'intérêt des PSE dans la lutte contre les algues vertes : « Les agriculteurs engagés dans un PSE sont évalués chaque année et rémunérés suivant l'effectivité du résultat », notait-il.

Le montant versé à chaque exploitation agricole est plafonné à 60 000 €. Pour la baie de Saint-Brieuc, les 3,8 millions d'euros correspondent à un accompagnement financier d'environ 70 exploitations agricoles. Le syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc, en charge de la politique de l'eau, avait ciblé 215 exploitations à accompagner, essentiellement dans des zones humides, pour réduire la présence de nitrates dans les cours d'eau. Le pays de Saint-Brieuc a choisi d'axer le travail à partir de trois indicateurs : la mise en herbe de zones humides, la couverture des sols en période de risque de lessivage et la réduction de la fertilisation minérale. « Il s'agit d'un engagement de l'exploitant par rapport à ses pratiques, explique Thierry Andrieux, président du syndicat de la baie de Saint-Brieuc. Certains ne s'engageront pas car ils ont déjà de bonnes pratiques. »

Pour l'État, en charge du déploiement du Plan de lutte contre les algues vertes, ces PSE sont une première étape incitative avant l'étape « réglementaire », c'est-à-dire contraignante. Le préfet de Région, Emmanuel Berthier, a annoncé à l'automne dernier la mise en place de « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE), via des arrêtés préfectoraux. Chaque exploitant concerné devrait signer un contrat individuel de trois ans avec l'État. Si les obligations de moyens ne sont pas respectées, les autorités passeront à la contrainte.

Dans les Côtes-d'Armor, les taux de nitrates dans les ruisseaux sont repartis à la hausse depuis quelques mois. La concentration moyenne est passée de 24 à 27 mg/L en mars. Alors que, selon certains experts, il faudrait passer sous la barre des 10 mg/L pour limiter les marées vertes.

Thibaud GRASLAND.

En 4 C (Vir ne) une les nat « le par Anı rég sa por lon des ont

94

aie

hat

cel

(ho

mo

me

Pre

La

Alo du pou pro sie levi ter

La Elle Le eur ce de obt cou

en